



## Le chemin de fer de l'Amérique du Nord

### COMMUNIQUÉ

## Le CN annonce une nouvelle offre publique de rachat de ses actions dans le cours normal des activités et déclare un dividende en espèces pour le quatrième trimestre de 2017

**MONTREAL, le 24 octobre 2017** – Le CN (TSX : CNR) (NYSE : CNI) a annoncé aujourd'hui que son Conseil d'administration a approuvé le rachat de ses actions sous une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'Offre) et a approuvé un dividende sur les actions ordinaires en circulation de la Compagnie pour le quatrième trimestre de 2017.

L'Offre permet au CN d'acheter, pour annulation, une tranche maximale de 31 millions d'actions ordinaires, soit 4,9 % des 629 138 132 actions ordinaires émises et en circulation de la Compagnie, non détenues par des initiés le 16 octobre 2017. À cette date, 748 215 232 actions ordinaires du CN étaient émises et en circulation.

L'Offre – débutant le 30 octobre 2017 et se terminant au plus tard le 29 octobre 2018 – sera réalisée au moyen d'une combinaison de transactions discrétionnaires et de programmes de rachat automatique par l'intermédiaire des services de la Bourse de Toronto et de la Bourse de New York, ou d'autres systèmes de négociation parallèles, s'ils remplissent les conditions requises, et sera conforme aux règlements de ces institutions.

En vertu des règles de la Bourse de Toronto (TSX), le CN pourra acheter quotidiennement un nombre maximal de 294 618 actions ordinaires par l'entremise de la TSX dans le cadre de l'Offre de la Compagnie. Les achats effectués dans le cadre de l'Offre seront faits au moyen de transactions sur le marché libre ou par tout autre moyen pouvant être autorisé par la TSX ou par un organisme de réglementation du commerce des valeurs mobilières, y compris au moyen d'ententes privées ou de programmes de rachat d'actions en vertu d'une ou de plusieurs ordonnances de dispense des règles relatives aux offres publiques de rachat rendues par des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada.

Le prix versé par le CN pour ses rachats d'actions ordinaires sur le marché libre correspondra au cours du marché au moment de l'acquisition, plus les frais de courtage. Les achats effectués en vertu d'ordonnances de dispense des règles relatives aux offres publiques de rachat le seront à escompte par rapport au prix courant du marché, conformément aux dispositions des ordonnances.

Le CN est d'avis que le rachat de ses actions constitue une utilisation appropriée et avantageuse des fonds de la Compagnie.

Ghislain Houle, vice-président exécutif et chef de la direction financière du CN, a déclaré : « Les solides résultats financiers à travers les années ont permis au CN de constamment réinvestir dans l'entreprise et de retourner du capital à ses actionnaires. Au cours des 10 dernières années, le CN a investi environ 20 G\$ CA dans l'entreprise, tout en retournant

13 G\$ CA à ses actionnaires par l'intermédiaire de rachats d'actions. La société est bien positionnée pour poursuivre sa politique en récompensant ses actionnaires, et nous sommes heureux de faire cette annonce aujourd'hui. »

L'offre publique de rachat annoncée en octobre 2016 visant une tranche maximale de 33 millions d'actions ordinaires expire le 29 octobre 2017. A la clôture des marchés en date du 23 octobre 2017, le CN a racheté 20 646 546 millions d'actions ordinaires au prix moyen pondéré de 95,20 \$ CA par action, excluant les frais de courtage, et a remis 1,97 G\$ CA aux actionnaires. Les rachats ont été effectués au cours du marché ou en vertu de programmes de rachat d'actions aux termes d'ordonnances de dispense rendues par des organismes de réglementation des valeurs mobilières. Le CN continuera de racheter des actions en vertu de cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités jusqu'au 29 octobre 2017.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du CN a aussi approuvé un dividende sur les actions ordinaires en circulation de la Compagnie pour le quatrième trimestre de 2017. Un dividende trimestriel de quarante-un cents et un quart (0,4125 \$ CA) par action ordinaire sera versé le 29 décembre 2017 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 8 décembre 2017.

### **Énoncés prospectifs**

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et en vertu de la législation canadienne relative aux valeurs mobilières, y compris les achats potentiels d'actions ordinaires pour annulation conformément à l'offre publique de rachat dans le cours normal. De par leur caractère, les énoncés prospectifs impliquent des risques, des incertitudes et des hypothèses, et sont assujettis au pouvoir discrétionnaire du Conseil d'administration pour ce qui concerne la déclaration de dividendes. La Compagnie prévient que ses hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Les énoncés prospectifs peuvent se reconnaître à l'emploi de termes comme « croit », « prévoit », « s'attend à », « présume », « perspective », « planifie », « vise » ou d'autres termes semblables.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties de la performance future et impliquent des risques connus ou non, des incertitudes et d'autres éléments susceptibles de modifier, de façon importante, les résultats réels ou la performance réelle de la Compagnie par rapport aux perspectives ou aux résultats futurs ou à la performance future implicites dans ces énoncés. Par conséquent, il est conseillé aux lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les facteurs de risque importants qui pourraient influencer sur les énoncés prospectifs comprennent, sans en exclure d'autres : les impacts de la conjoncture économique et commerciale en général; la concurrence dans le secteur; la variabilité des taux d'inflation, de change et d'intérêt; les variations de prix du carburant; les nouvelles dispositions législatives et (ou) réglementaires; la conformité aux lois et règlements sur l'environnement; les mesures prises par les organismes de réglementation; l'augmentation des charges relatives à l'entretien et à l'exploitation; les menaces à la sécurité; la dépendance à l'égard de la technologie; les restrictions au commerce; le transport de matières dangereuses; les différents événements qui pourraient perturber l'exploitation, y compris les événements naturels comme les intempéries, les sécheresses, les incendies, les inondations et les tremblements de terre; les changements climatiques; les négociations syndicales et les interruptions de travail; les réclamations liées à l'environnement; les incertitudes liées aux enquêtes, aux poursuites ou aux autres types de réclamations et de litiges; les risques et obligations résultant de déraillements; l'échéancier et la réalisation des programmes de dépenses en immobilisations; de même que les autres risques décrits de temps à autre de façon détaillée dans des rapports déposés par le CN auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis. On pourra trouver une description des principaux facteurs de risque dans la section « Rapport de gestion » des rapports annuels et intermédiaires du CN ainsi que dans la Notice annuelle et le formulaire 40-F déposés par la Compagnie auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis et qui sont accessibles sur le site Web du CN.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur l'information disponible à la date où ils sont formulés. Le CN ne peut être tenu de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, à moins que ne l'exigent les lois applicables sur les valeurs mobilières. Si le CN décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure que le CN fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective.

Véritable pilier de l'économie, le CN, qui compte sur une équipe d'environ 23 000 cheminots, transporte annuellement des marchandises d'une valeur de plus de 250 G\$ CA pour un large éventail de secteurs, tels les ressources naturelles, les produits manufacturés et les biens de consommation, sur un réseau ferroviaire de quelque 20 000 milles de parcours couvrant le Canada et le centre des États-Unis. Le CN - la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales ferroviaires opérantes - dessert les villes et ports de Vancouver et Prince Rupert, en Colombie-Britannique, Montréal, Halifax, La Nouvelle-Orléans et Mobile, en Alabama, ainsi que les régions métropolitaines de Toronto, Edmonton, Winnipeg, Calgary, Chicago, Memphis, Detroit, Duluth-Superior, au Minnesota et au Wisconsin, et Jackson, au Mississippi. Il a en outre des liaisons avec toutes les régions de l'Amérique du Nord. Pour de plus amples renseignements sur le CN, visitez le site Web de la Compagnie à l'adresse [www.cn.ca](http://www.cn.ca).

- 30 -

Sources

Médias

Jonathan Abecassis  
Directeur  
Relations avec les médias  
514 399-7956

Investisseurs

Paul Butcher  
Vice-président  
Relations avec les investisseurs  
514 399-0052